

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 2 avril 2008

---

**N° 15 / 2006 - 2011**

**Présidence de M. Daniel Buache**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2008.
2. Démission d'une Conseillère communale et d'un Conseiller communal.
3. Assermentation de Mme Sylvie Morel-Podio, municipale.
4. Assermentation de deux Conseillères communales.
5. Démission d'un membre à la Commission des finances.
6. Nomination d'un membre à la Commission des finances.
7. Communications du Bureau.
8. Communications de la Municipalité.
9. Préavis d'intention de la Municipalité :
  - N° 18/4.08 Réorganisation des locaux de l'administration. (UDC).
10. Préavis de la Municipalité :
  - N° 15/4.08 Demande d'un crédit de CHF 975'000.00, subsides non déduits, pour la restauration des parties latérales du massif occidental du Temple (étape II); (SVI)
  - N° 16/4.08 Demande d'un crédit de CHF 124'000.00 pour l'aménagement d'un quartier de tombes cinéraires et d'un nouveau quartier de tombes à la ligne; (SVI)
  - N° 17/4.08 Demande d'autorisation de vendre jusqu'à 3'320 actions Romande Energie (RE) non conventionnées et réponse à la motion du parti libéral; (R)

N° 19/4.08 Demande d'un crédit de CHF 3'930'000.00 pour l'achat de 2 lots en PPE et de 17 places de stationnement sis avenue de Riond-Bosson 14; (SVI)

N° 22/4.08 Adoption du plan directeur localisé Morges Gare-Sud. (L)

11. Rapports de commissions :

N° 11/3.08 Demande d'un crédit de CHF 340'000.00 pour la rénovation de 7 installations de signalisation lumineuse et la pose d'une cabine de contrôle du feu rouge et de la vitesse à l'intersection de la rue des Charpentiers et de la rue de la Gare (vers la Poste) – Rapport de **majorité** et rapport de **minorité**,

N° 4/4.08 Demande d'un crédit de CHF 240'000.00 pour la Caserne des pompiers, soit pour le remplacement des fenêtres sur les façades est, ouest et sud, la réfection complète de la toiture et le remplacement de la production de chaleur;

N° 6/4.08 Création d'une association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) – Adoption des statuts;

N° 21/4.08 Demande d'un crédit de CHF 50'000.00 pour une étude préliminaire relative à la réalisation d'une piscine couverte à Morges.

12. Postulat Philippe Beck et consorts "Adresses BVA" - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

13. Interpellation du Groupe SVI sur les moyens qui pourraient être déployés pour faire face au sentiment d'insécurité qui semble gagner du terrain à Morges – Réponse de la Municipalité.

14. Motion du Groupe radical "Pour la réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports".

15. Motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité".

16. Postulat Alexandre Jaquinet "Pour que Louis Soutter soit reconnu par sa ville natale en donnant son nom à une rue ou une place ou par une plaque commémorative".

17. Interpellation du Groupe des socialistes, verts et indépendants "Gestion des déchets aux Rives de la Morges".

18. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

19. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués, dont  
2 seront assermentées en début de séance.

15 sont absents,

**85 sont présents.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

<b>Carlos ARIAS</b>	<b>Serge AUBERT</b>	<b>Eric BAUER</b>
<b>Benjamin BESSON</b>	<b>Mathieu BORNOZ</b>	<b>Mustapha CADIR</b>
<b>Yvan CHRISTINET</b>	<b>Brigitte DESPOND-BATAILLARD</b>	<b>Eric DECOSTERD</b>
<b>Béatrice GENOUD</b>	<b>Sylvain MICHOU</b>	<b>Raul RAMIREZ</b>
<b>Claude RANDIN</b>	<b>Iris RATKOCERI</b>	<b>Giulio ZENONI</b>

## DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 6 février 2008.

2. Communications de la Municipalité

N° 12/3.08 *Municipalité en corps*

Objet : Politique communale en matière de sport.

N° 13/3.08 *Municipalité en corps*

Objet : Planification des investissements 2008 – 2012.

N° 20/4.08 *Municipalité en corps*

Objet : Rapport concernant les demandes d'autorisations générales.

3. Préavis d'intention de la Municipalité

N° 18/4.08 *Municipalité en corps*

Objet : Réorganisation des locaux de l'administration.

4. Préavis de la Municipalité

N° 15/4.08 *Direction du patrimoine*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 975'000.00, subsides non déduits, pour la restauration des parties latérales du massif occidental du Temple (étape II);

- N° 16/4.08 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*  
Objet : Demande d'un crédit de CHF 124'000.00 pour l'aménagement d'un quartier de tombes cinéraires et d'un nouveau quartier de tombes à la ligne;
- N° 17/4.08 *Direction des finances, économie et contrôle de gestion*  
Objet : Demande d'autorisation de vendre jusqu'à 3'320 actions Romande Energie (RE) non conventionnées et réponse à la motion du parti libéral;
- N° 19/4.08 *Municipalité en corps*  
Objet : Demande d'un crédit de CHF 3'930'000.00 pour l'achat de 2 lots en PPE et de 17 places de stationnement sis avenue de Riond-Bosson 14;
- N° 22/4.08 *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*  
Objet : Adoption du plan directeur localisé Morges Gare-Sud.

#### 5. Rapports de commissions

- N° 11/3.08 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*  
Objet: Demande d'un crédit de CHF 340'000.00 pour la rénovation de 7 installations de signalisation lumineuse et la pose d'une cabine de contrôle du feu rouge et de la vitesse à l'intersection de la rue des Charpentiers et de la rue de la Gare (vers la Poste) – Rapport de **majorité** et rapport de **minorité**,
- N° 4/4.08 *Direction du patrimoine*  
Objet: Demande d'un crédit de CHF 240'000.00 pour la Caserne des pompiers, soit pour le remplacement des fenêtres sur les façades est, ouest et sud, la réfection complète de la toiture et le remplacement de la production de chaleur;
- N° 6/4.08 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*  
Objet : Création d'une association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) – Adoption des statuts;
- N° 21/4.08 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*  
Objet : Demande d'un crédit de CHF 50'000.00 pour une étude préliminaire relative à la réalisation d'une piscine couverte à Morges.

\*\*\*\*\*

Le faible nombre d'objets à traiter a incité le Bureau à supprimer la séance du Conseil communal prévue pour le 5 mars. Ce faisant, il a privé **M. Eric VORUZ** de sa dernière occasion de s'adresser au Conseil en tant que Syndic. C'est pourquoi le Président l'a invité à prendre la parole ce soir.

**M. Eric VORUZ** remercie le Président de l'avoir invité à s'exprimer et s'adresse au Conseil dans les termes suivants :

*L'élection complémentaire à la Municipalité est passée et, quels que soient les propos échangés durant la campagne électorale, nous nous retrouvons amis, même si nous ne partageons pas les mêmes opinions politiques. C'est vrai car, que ce soit sur le plan national, vaudois ou morgien, aucun parti n'est majoritaire.*

*La Municipalité sortant de charge a élaboré un programme de législature dont le Conseil communal a été informé. Ce programme se poursuit même si la composition de la Municipalité change.*

*M. Voruz souligne encore que Morges a une aura régionale et les réactions des autres communes du district ont bien montré qu'elles considèrent la Commune de Morges comme le chef de file des communes du district. C'est une responsabilité dont les Autorités communales doivent être conscientes.*

*M. Voruz termine en remerciant le Conseil de l'avoir accueilli et l'informe qu'il a décidé de faire Noël à Pentecôte : il invite l'assistance, après la séance du Conseil, à partager le verre de l'amitié et les traditionnelles salées au fromage.*

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président a un message concernant les documents de la LICRA qui ont été joints aux documents du Conseil. Il exprime ses regrets à l'intention des personnes qui se seraient senties blessées par les propos tenus dans l'édition de février. Il s'agit notamment de la citation en page 5, dont l'auteur a reconnu, quelques lignes plus loin, que ses propos étaient quelque peu maladroits.

Si le Président a accepté cet envoi, c'est parce que de nombreuses communes l'avaient également accepté. Il n'y avait aucune intention partisane de sa part et il ne réitérera pas cette expérience.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2008**

Le Secrétaire annonce une modification. En page 305, à la fin de l'intervention de Mme Claudine Dind, ajouter : "d'autant plus qu'elle estime que cette motion est totalement d'actualité, car en 38 ans, la société a beaucoup changé."

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **2. Démission d'une Conseillère communale et d'un Conseiller communal.**

Le Président a reçu en date du 4 février 2008 la démission de **M. Christian LEPORI** pour des raisons professionnelles.

M. Lepori est entré au Conseil en 1996, il a participé à 20 commissions. Il a également fait partie de la Commission de gestion en 1999 et 2000.

Le Président a reçu en date du 31 mars 2008 la démission de **Mme Sylvie MOREL-PODIO** consécutivement à son élection à la Municipalité.

Mme Morel-Podio est entrée au Conseil en 2002, Elle a fait partie de 9 commissions.

### 3. **Assermentation de Mme Sylvie Morel-Podio, municipale.**

Suite à l'élection à la Municipalité de **Mme Sylvie MOREL-PODIO**, il est constaté qu'il n'existe entre elle et les autres membres de la Municipalité, le Boursier et le Secrétaire de la Municipalité, aucun lien de parenté prohibé selon les art. 48, 50, 51 et 52 de la Loi sur les communes.

Mme Sylvie Morel-Podio est assermentée selon la loi et la coutume.

### 4. **Assermentation de deux Conseillères communales.**

Dans sa séance du 29 janvier, le Bureau a élu **Mme Fida KAWKABANI**, du Groupe de l'Entente morgienne, en remplacement de M. Christian Lepori.

Dans sa séance du 2 avril, le Bureau a élu **Mme Anne GRIN**, du Groupe des socialistes, verts et indépendants, en remplacement de Mme Sylvie Morel-Podio.

Les 2 Conseillères communales sont conduites par l'huissier devant l'assemblée et assermentées selon la loi et la coutume.

### 5. **Démission d'un membre à la Commission des finances.**

En démissionnant du Conseil communal, Mme Sylvie MOREL-PODIO démissionne également de la Commission des finances.

### 6. **Nomination d'un membre à la Commission des finances.**

La démission de Mme Sylvie Morel-Podio laisse un siège libre à la Commission des finances. Le Président demande s'il y a des propositions.

Au nom du Groupe des socialistes, verts et indépendants, M. Frédéric Ambresin présente la candidature de **M. Blaise PERISSET**.

Il n'y a pas d'autre candidature et M. Blaise Périsset est élu tacitement, conformément à l'article 41 du Règlement du Conseil.

### 7. **Communications du Bureau**

Le Président remercie les membres du Bureau pour leur travail lors du dépouillement de l'élection complémentaire à la Municipalité.

Le Président remercie toutes les personnes qui ont participé à la réception en l'honneur de M. Eric Voruz qui a eu lieu le 27 mars à Beausobre.

Le dépôt des listes pour l'élection à la syndiculture peut se faire au Greffe municipal jusqu'au 21 avril 2008 à midi.

La séance du Conseil communal du 4 juin aura lieu au Centre de congrès de la Longeraie.

## 8. Communications de la Municipalité

**M. le Municipal Michel GRIVEL**, 1<sup>er</sup> vice-président de la Municipalité, annonce qu'il y a 4 communications verbales en plus des 3 communications écrites N<sup>os</sup> 12/4.08, 13/4.08 et 20/4.08 en main des Conseillers.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** informe le Conseil que la BCV doit effectuer des travaux dans ses locaux à la rue Centrale. Elle a déposé une demande d'utilisation temporaire du territoire public pour un Cash Corner devant ses locaux avec une emprise de 6 m<sup>2</sup> jusqu'à fin août 2008.

**Mme la Municipale Nuria GORRITE** rappelle que la Municipalité a déposé un préavis (N<sup>o</sup> 32/10.07) pour une demande de crédit de CHF 128'000.00 pour un terrain multisports dans le préau du Collège du Petit-Dézaley. Le Conseil a accepté d'octroyer un crédit de CHF 119'000.00 lors de la séance du 10 février dernier. La Municipalité s'était ralliée aux conclusions de la commission. La Municipalité avait alors annoncé qu'elle allait déposer une demande de subside à la Commission cantonale du Fonds du sport. En date du 1<sup>er</sup> avril, le Service de l'éducation physique et du sport a informé la Municipalité que la Commission avait accepté de subventionner cet équipement à hauteur de CHF 26'000.00. Ce montant sera porté en déduction du montant octroyé par le Conseil.

**M. le Municipal Michel GRIVEL** informe le Conseil que la Municipalité a tenu ce 2 avril une séance extraordinaire. Il a été constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé par la loi entre les membres de la Municipalité.

La Municipalité a été informée, par Mme Gorrite, des entretiens qu'elle a eus avec chacun des autres membres de la Municipalité, notamment quant à la répartition des directions municipales ainsi que des compétences et attributions de chacune d'entre elles.

Après en avoir délibéré et que chacun s'est exprimé, la Municipalité a pris les décisions suivantes :

### **Organisation temporaire de la Municipalité**

En attendant que Mme Nuria Gorrite soit assermentée en qualité de syndique,

- Mme Nuria Gorrite gère d'ores et déjà l'Administration générale;
- conformément aux dispositions légales, M. Michel Grivel préside les séances de la Municipalité et signe toute la correspondance émanant de la Municipalité.
- Mme Sylvie Morel-Podio prend la tête de la Direction JSSEP.
- Les autres membres de la Municipalité conservent leur dicastère respectif.

### **Directions municipales**

La Municipalité a en outre procédé à une légère modification de la répartition des directions municipales, particulièrement leurs attributions et compétences pour la législature 2006-2011, ainsi que des vice-présidences de la Municipalité pour la législature.

Les axes majeurs de cette réorganisation reposent sur la volonté de mieux répartir les charges de travail entre les membres de la Municipalité et de donner une plus grande visibilité à certains dossiers jugés stratégiques. Ainsi, il a été décidé que le dossier du tourisme rejoint l'administration générale, rebaptisée AGCT, de même que les soins à domicile et l'Espace Prévention ainsi que la petite enfance régionale. Le dossier de la promotion économique est désormais rattaché aux Finances. L'administration scolaire, l'accueil parascolaire de l'AREMS, le dentiste scolaire, la colonie des Grandes-Roches et les églises rejoignent le Dicastère du Patrimoine. Deux délégations municipales changent de présidence : le Plan directeur des circulations et aménagement du centre ville sera présidé par M. Denis Pittet et l'Informatique sera sous la présidence de M. Eric Züger.

#### Attributions et compétences des directions municipales - Répartition des directions municipales et suppléances (entrée en vigueur immédiate)

##### Administration générale, culture et tourisme (AGCT)

Mme Nuria Gorrite - Suppléants : voir ci-après sous Vice-présidences de la Municipalité.

Autorités, district, Service du personnel, culture, subventions culturelles et sportives, organisation, surveillance et contrôle, coordination, représentations, relations publiques et intercommunales, information, bourgeoisie, votations et élections, archives, bibliothèque municipale, tourisme, soins à domicile, ACRM, PALM, SDRM et ARAE.

##### Finances, économie et contrôle de gestion (FEG)

M. Eric Züger - Suppléant : M. Yves Paccaud

Service des finances, terrains communaux, économie, Plate-forme économique de La Côte (PEC), Service informatique, SITECOM.

##### Sécurité publique et protection de la population (SP3)

M. Denis Pittet - Suppléant : M. Frédéric Jomini

Service de police, Service défense incendie et de secours (SDIS), PCi, contrôle du stationnement, stand du Boiron, Contrôle des habitants et police des étrangers, police du commerce, hygiène publique, inhumations, militaires, inspectorat des chantiers, gestion des manifestations publiques et privées, taxis et circulation.

##### Patrimoine et administration scolaire (PAT)

M. Michel Grivel - Suppléante : Mme Sylvie Morel-Podio

Bâtiments, conciergeries, domaines de la Vallée de Joux, vignoble, économies d'énergie, nouvelles énergies, immeubles en gérance, portefeuille d'assurances, nouvelles constructions communales, administration scolaire, Service dentaire scolaire, AREMS, Colonie de vacances des Grandes-Roches et églises.

Infrastructures et énergies (IE)

M. Frédéric Jomini - Suppléant : M. Denis Pittet

Routes, eau/gaz/électricité (SI), voirie, travaux publics, service technique, cadastre, installations techniques, éclairage public, déchets, égouts, épuration, rives du lac, cours d'eaux, gestion des ports

Jeunesse, sécurité sociale et espaces publics (JSSEP)

Mme Sylvie Morel-Podio - Suppléant : M. Michel Grivel

Jeunesse, Sécurité sociale, ARASMA, centre de vie enfantine, office communal du logement, espaces publics (verts, cimetière et places de jeux) et infrastructures sportives (piscine, patinoire et Parc des Sports)

Aménagement du territoire et développement durable (ATD2)

M. Yves Paccaud - Suppléant : M. Eric Züger

Urbanisme, police des constructions, transports publics, Agenda 21, plans directeurs communal et régional, plans d'affectation, plans de quartier, protection de la nature des monuments et des sites, salubrité, permis d'habiter.

Vice-présidences de la Municipalité pour la législature (entrée en vigueur dès l'assermentation de Mme la Syndique)

	1 <sup>er</sup> vice-président	2 <sup>e</sup> vice-président
2008	M. Michel Grivel	M. Frédéric Jomini
2009	M. Frédéric Jomini	M. Eric Züger
2010	M. Eric Züger	M. Denis Pittet
2011	M. Denis Pittet	Mme Sylvie Morel-Podio

Par ailleurs, la Municipalité, dans la même séance, a modifié ses représentants au sein des commissions, conseils, conférences et associations ainsi que la composition des délégations permanentes de la Municipalité, de même qu'au sein des commissions et commissions consultatives nommées par la Municipalité.

Le fascicule du 18 juin 2007 remis à votre Conseil sera par conséquent réactualisé et distribué dans sa version finale dans les meilleurs délais.

**M. le Municipal Eric ZUGER** présente les comptes de l'exercice 2007 qui affichent un résultat opérationnel de CHF 11,185 millions. Par rapport au budget 2007, les revenus montrent un résultat supérieur de CHF 9,743 millions alors que les charges sont inférieures au budget de CHF 1,442 million. Après attribution de CHF 800'000.00 au fonds de réserve pour créances douteuses et de CHF 3 millions au fonds de réserve pour places de stationnement public, l'excédent de revenu est de CHF 5,915 millions.

Par rapport au budget, le revenu des impôts est supérieur de CHF 3,3 millions, alors que celui de l'impôt sur les successions et donations est supérieur de CHF 2,3 millions. Le décompte final de la péréquation 2006 nous a valu un remboursement de CHF 2 millions. Les services financiers ont coûté CHF 0,8 million de moins que prévu alors que diverses améliorations dans l'administration ont permis d'économiser 2,7 millions par rapport au budget.

Si l'impôt sur le revenu des personnes physiques montre un faible écart entre le budget et les comptes, l'impôt sur les personnes morales montre un écart important de CHF 1,9 million. Le point d'impôt par habitant et par an, qui était estimé à CHF 35.90 s'est élevé à CHF 37.90. D'autre part, la population était esti-

mée à 14'000 habitants alors qu'elle était de 14'383 personnes au 31 décembre 2007.

L'autofinancement avait été estimé à CHF 8,708 millions alors qu'il s'est élevé à CHF 20,125 millions, ce qui peut être qualifié de très bon.

L'endettement brut a passé de CHF 104,048 millions à fin 2006 à CHF 87,403 millions à fin 2007.

Ce résultat de CHF 9,5 millions doit être considéré comme exceptionnel. La bonne santé des entreprises, la conjoncture favorable et une bonne maîtrise des charges expliquent ce résultat qui incite la Municipalité à poursuivre sa politique de soutien à l'économie locale et sa stratégie de développement urbanistique.

La discussion est ouverte sur ces communications.

Au nom du Groupe radical, qui s'est opposé à la hausse du taux d'impôt et à un plafond d'endettement à CHF 135 millions, **M. Laurent PELLEGRINO** demande s'il n'est pas temps d'envisager une baisse d'impôt. Il appuie sa demande sur les exercices bénéficiaires des 4 dernières années et sur la bonne conjoncture 2008. Il demande si la Municipalité peut répondre ce soir si cette proposition a une chance de recevoir un écho favorable.

Bien qu'il n'ait pas consulté ses collègues, **M. le Municipal Eric ZUGER** répond par la négative. La première tâche est de diminuer la dette. Par ailleurs, le plan des investissements communaux prévoit des investissements importants pour ces prochaines années. Il est préférable de baisser le niveau de la dette en période de haute conjoncture, quitte à la laisser remonter si la situation devient moins favorable.

**M. Pierre Marc BURNAND** revient sur les propos du Président à propos de l'envoi du bulletin de la LICRA. Il a pris note des excuses du Président et de son engagement de ne pas récidiver mais désire enfoncer un peu plus le clou. L'enveloppe officielle que nous recevons à l'occasion de chaque séance du Conseil contient des documents officiels. Que cette enveloppe contienne à l'occasion des documents non officiels qui sont en marge des préoccupations des Conseillers communaux ne l'offusque pas. En revanche, il trouve inacceptable de trouver dans cette enveloppe des papiers sans rapport avec les travaux du Conseil. Pour illustrer son propos, M. Burnand lit 3 lignes de la lettre signée par MM. Buache et Voruz en changeant juste un terme. "A cette occasion et sur la suggestion du Kiwani's Club – dont Jean Martin, ancien médecin cantonal préside la section vaudoise – nous aimerions attirer votre attention sur l'action du Kiwani's Club et vous encourager à y adhérer". Au lieu du Kiwani, M. Burnand aurait aussi bien pu parler de n'importe quelle organisation digne d'intérêt.

A l'heure où notre collègue Philippe Beck proteste à juste titre contre la diffusion au BVA de nos adresses, M. Burnand trouve particulièrement incongru que le Président du Conseil et le Syndic préparent ensemble une circulaire et abusent ainsi du fichier d'adresses du Conseil communal.

M. Burnand émet le vœu que le Conseil soit dorénavant épargné de toute publicité et de toute documentation déplacée dans les envois officiels dans quelque domaine que ce soit.

**M. Claude WILLOMMET** n'est pas du tout satisfait des explications données par le Président. Il pense que les propos concernant l'UDC que l'on pouvait lire dans le bulletin de la LICRA sont humiliants. Il s'agissait d'une manœuvre destinée à discréditer l'UDC. Il attend toujours les excuses du Président.

Le Président répond qu'au moment de décider de l'envoi, il n'avait qu'un petit dépliant et non l'entier du bulletin. Il présente ses excuses au sujet de ce texte dont il n'est du reste pas l'auteur.

Au vu de la différence (CHF 11 millions) entre le budget et les comptes 2007, **M. Rémy DELALANDE** se demande s'il ne faudrait pas repenser le système informatique pour avoir une meilleure prévision des charges et revenus.

**M. le Municipal Eric ZUGER** répond qu'il s'agit d'une situation difficile pour la Municipalité. Par exemple, les décomptes fiscaux ne sont connus que vers fin février. Il y a un espace de temps relativement long entre le budget et les comptes. Nous parlons maintenant des comptes 2007 et, dans 2 mois, la Municipalité va commencer à élaborer le budget 2009. C'est pour cette raison que la Municipalité, au vu des mauvais résultats des années 2002 et 2003, s'était résolue à demander une augmentation d'impôt, au moment où se produisait un retournement de la situation qui n'a été apparent que 2 ans plus tard.

La parole n'est plus demandée.

#### 9. Préavis d'intention de la Municipalité

N° 18/4.08 Réorganisation des locaux de l'administration.

Les commissaires sont Mme et MM. :

<b>Jean-Jacques AUBERT</b>	<b>Mathieu BORNOZ</b>	<b>Pierre Marc BURNAND</b>
<b>Claudine DIND</b>	<b>Cedric FAVRE</b>	<b>Bastien MONNEY</b>
<b>Christian SCHWAB</b>		

#### 10. Préavis de la Municipalité

N°15/4.08 Demande d'un crédit de CHF 975'000.00, subsides non déduits, pour la restauration des parties latérales du massif occidental du Temple (étape II);

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Claude BRUNNER</b>	<b>Anne-Françoise COSANDEY</b>	<b>Valérie OROZCO</b>
<b>Bruno PETRUCCIANI</b>	<b>Jean-Jacques REGAMEY</b>	<b>Maria-Grazia VELINI</b>
<b>Rita WYSS</b>		

N° 16/4.08 Demande d'un crédit de CHF 124'000.00 pour l'aménagement d'un quartier de tombes cinéraires et d'un nouveau quartier de tombes à la ligne;

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>André BERGER</b>	<b>Esther BURNAND</b>	<b>Brigitte COENDOZ</b>
<b>Béatrice DELAPRAZ</b>	<b>Sylvain MICHOU</b>	<b>Françoise PONTONIO</b>
<b>Sylvie POUZAZ</b>		

N° 17/4.08 Demande d'autorisation de vendre jusqu'à 3'320 actions Romande Energie (RE) non conventionnées et réponse à la motion du parti libéral;

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Nathalie BERDAT</b>	<b>Jean-Hugues BUSSLINGER</b>	<b>Dominique DEGAUDENZI</b>
<b>Rémy DELALANDE</b>	<b>Valérie OROZCO</b>	<b>Blaise PERISSET</b>
<b>Claude RANDIN</b>		

N° 19/4.08 Demande d'un crédit de CHF 3'930'000.00 pour l'achat de 2 lots en PPE et de 17 places de stationnement sis avenue de Riond-Bosson 14;

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Laurent BEAUVERD</b>	<b>Richard BOUVIER</b>	<b>Brigitte COENDOZ</b>
<b>Florence MAGES</b>	<b>Gennaro SCOTTI</b>	<b>Eddy STREIT</b>
<b>Jean-Bernard THULER</b>	<b>Alain TROGER</b>	<b>Magali ZUGER</b>

N° 22/4.08 Adoption du plan directeur localisé Morges Gare-Sud.

Les commissaires sont Mme et MM. :

<b>Frédéric AMBRESIN</b>	<b>Laurent BEAUVERD</b>	<b>Roger CHRISTINAT</b>
<b>Cedric FAVRE</b>	<b>François HENRY</b>	<b>Joan MERINO</b>
<b>Valérie OROZCO</b>	<b>Jean-Marc PASCHE</b>	<b>Alain TROGER</b>

**M. Alain TROGER** déplore que les commissaires chargés de l'étude du préavis N° 22/4.08 ne disposent que d'un rapport condensé de 7 pages. Comment les commissaires peuvent-ils se prononcer sans avoir le texte du Plan directeur localisé à disposition ? Le principe de renvoyer sur le site Internet de la Ville pour consulter ce plan n'est pas une bonne idée. La commission siègera pour la première fois le 8 avril, sur quelle base de travail pourra-t-elle travailler ? Pour avoir, dans le passé, reçu des rapports extrêmement détaillés, p. ex. sur le papier recyclé, il s'offusque de ne pas recevoir le texte qui devra être approuvé ou refusé par le Conseil. Il demande donc que les 68 pages du Plan directeur localisé soient remis aux commissaires avant la première séance de la commission et à tous les membres du Conseil.

**M. Rémy DELALANDE** revient sur les dates qui ont été choisies pour les premières séances des commissions des préavis N<sup>os</sup> 15, 16, 17, 18 et 19, lesquelles se trouvent toutes entre le 14 et le 15 avril. Cela pose un problème de disponibilité des commissaires et M. Delalande demande pourquoi les premières séances ont été fixées à ces dates.

**M. le Municipal Michel GRIVEL** répond que la Municipalité pensait que la même commission s'occuperait des 2 préavis N<sup>os</sup> 18 et 19, raison pour laquelle la même date avait été choisie pour la première séance de la commission.

## 11. Rapports de commissions

N° 11/3.08 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*  
 Objet : Demande d'un crédit de CHF 340'000.00 pour la rénovation de 7 installations de signalisation lumineuse et la pose d'une cabine de contrôle du feu rouge et de la vitesse à l'intersection de la rue des Charpentiers et de la rue de la Gare (vers la Poste) – Rapport de **majorité** et rapport de **minorité**,

**M. Eddy STREIT**, rapporteur de la majorité de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal. **M. Frédéric AMBRESIN**, rapporteur de la minorité de la commission, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

**M. le Municipal Denis PITTET** revient sur le point 3 du rapport de minorité pour préciser que la surveillance prioritaire, avec cette installation, concerne le respect du feu rouge, essentiel pour la sécurité du piéton. Par ailleurs, l'aspect préventif par la présence du radar ne peut qu'accentuer la sécurité des usagers de la route et des piétons. Enfin, en ce qui concerne le dernier paragraphe du point 3, le fait de poser un radar sur trépied ou dans un véhicule ne permet pas de contrôler le respect du feu rouge. Pour ces raisons, la Municipalité invite le Conseil communal à voter les conclusions du rapport de majorité.

La discussion est ouverte.

Pour **M. Eddy STREIT**, espérer régler le problème du non-respect des feux par des actions de prévention relève de l'utopie. Vu les effectifs de notre corps de police, il doute que celle-ci puisse y consacrer suffisamment de temps pour être efficace. Mettre en avant la volonté de faire des économies pour refuser une cabine radar à la rue des Charpentiers ne lui paraît pas judicieux. En se basant sur les pointages faits par la police, on constate que 0,02% de 15'000 véhicules par jour cela fait 3 véhicules par jour qui ne respectent pas le feu rouge; 0.1% de véhicules ne respectant pas la vitesse limite représentent 15 véhicules par jour. En comptant 3 x CHF 250.00 pour les feux rouges, cela donne CHF 750.00 et 15 x CHF 40.00 (tarif minimum) pour les excès de vitesse, résultat CHF 600.00, soit un total de CHF 1'350.00 par jour. En supposant que la caméra ne soit dans la boîte qu'un jour sur 3, il y a de quoi s'offrir 2 cabines par année.

Mais la raison première de cet équipement est la sécurité. Il est prouvé que la peur de la sanction est plus dissuasive que l'appel à la raison. On sait que les résultats d'actions de prévention ou de dissuasion sont difficilement chiffrables. Toutefois, si la peur de la sanction permet de préserver une seule fois l'intégrité physique ou même la vie d'un piéton, M. Streit estime que c'est gagné et c'est pourquoi il invite le Conseil à voter les conclusions du rapport de majorité.

L'avalanche de chiffres fournis par M. Streit laisse **M. Frédéric AMBRESIN** perplexe. Car lorsqu'on prétend faire de la prévention et que l'on dit qu'il y a de quoi s'offrir 2 cabines par année, il ne s'agit pas de prévention mais bien de répression avec un but purement financier.

**M. Rémy DELALANDE** a l'impression qu'il y a énormément de trafic et que les voitures roulent très vite à cet endroit. Il n'est pas persuadé que la prévention est suffisante, ou alors il faudrait que le radar soit bien visible.

**M. Frédéric AMBRESIN** fait remarquer à M. Delalande qu'il parle uniquement de la vitesse alors que M. le Municipal Denis Pittet vient de nous dire que le but de cette installation est prévu plutôt pour les véhicules qui ne respectent pas les feux rouges.

La parole n'est plus demandée.

#### Au vote :

**Les conclusions du préavis sont acceptées par 41 voix contre 31.**

Elles ont la teneur suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 340'000.00 pour la rénovation de 7 installations de signalisation lumineuse et la pose d'une cabine de contrôle du feu rouge et de la vitesse à l'intersection de la rue des Charpentiers et de la rue de la Gare (vers la poste);
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en dix ans, à raison de CHF 34'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009;
3. de dire que les économies d'énergie estimées à CHF 6'400.00 seront portées en diminution au compte de fonctionnement N° 61000.3123.00;

4. de dire que les charges d'exploitation "radar" de CHF 1'500.00 seront portées au compte de fonctionnement N° 60000.3151.02.

N° 4/4.08 *Direction du patrimoine*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 240'000.00 pour la Caserne des pompiers, soit pour le remplacement des fenêtres sur les façades est, ouest et sud, la réfection complète de la toiture et le remplacement de la production de chaleur;

**Mme Sylvie POUZAZ**, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité moins une abstention.**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 240'000.00 pour la caserne des pompiers, pour le remplacement des fenêtres sur les façades est, ouest et sud, la réfection complète de la toiture et le remplacement de la production de chaleur;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en dix ans, à raison de CHF 24'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

N° 6/4.08 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*

Objet : Création d'une association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) – Adoption des statuts;

**M. Joan MERINO**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre Marc BURNAND** pense que la création de l'association scolaire telle que définie n'est pas pertinente pour au moins 2 raisons. La première est que l'on est en train de mettre sur pied une Société des Nations qui fera se déplacer un nombre impressionnant de personnes pour les faire discuter en leur accordant des compétences très limitées. L'article 13 du projet de statuts fixe les attributions du Conseil intercommunal; en gros, ce conseil aura le droit de s'organiser et d'entériner les propositions du Comité de direction. La 2<sup>e</sup> raison est l'arrangement financier qui est proposé. A l'inverse de la commission, M. Burnand estime que la répartition des frais scolaires n'est ni logique ni équitable. La situation géographique de la Ville est connue : elle est entourée d'une flopée de petits villages qui sont autant de cités dortoirs de luxe, avec des contribuables aisés. En proportion, ces villages sont beaucoup plus riches que notre commune. Il est invraisemblable que la Commune de Morges propose de payer la moitié des frais de déplacement des élèves de ces communes riches. M. Burnand s'élève en faux contre l'affirmation de la commission que cette proposition est avantageuse pour Morges, c'est simplement moins désavantageux qu'avant.

Pour ces raisons, M. Burnand propose au Conseil de refuser le préavis de la Municipalité, ce qui revient à lui dire de renégocier des conditions financières plus équitables. Dans cette attente, le Conseil d'école transitoire continuera à fonctionner comme il l'a fait depuis 2003.

**M. le Municipal Eric ZUGER** tient à faire une mise au point sur les communes riches qui entourent Morges. Le Canton a mis en place un système de péréquation pour lisser la différence des situations financières des communes, les plus riches payant pour les moins riches. C'est un élément important dont il faut tenir compte. On ne peut pas pénaliser 2 fois les communes, d'une part en les faisant payer au fonds de péréquation et d'autre part en utilisant les mêmes critères pour établir la répartition des charges scolaires, de transport, etc.

**M. le Municipal Michel GRIVEL** intervient pour rappeler que ce dossier est l'aboutissement d'un travail de 6 ans. Quand on réunit 11 communes pour travailler pendant 6 ans pour un résultat qui représente une économie intéressante de l'ordre de CHF 800'000 à 900'000 par année, cet argent est aussi bien dans notre poche que dans celle des autres. Cet arrangement est avantageux pour Morges et ce préavis mérite d'être soutenu par le Conseil.

**M. Joan MERINO** regrette que M. Burnand n'ait pas pu assister aux travaux de la commission et qu'il ait dû se faire remplacer. Ses commentaires auraient été précieux pour les travaux de la commission.

Ce préavis va dans le sens de la réorganisation scolaire voulue par le Canton qui ne permettra pas la création de conseils d'établissements scolaires si les communes ne sont pas réunies en association. Ce n'est peut-être pas la meilleure solution, mais c'est certainement la moins mauvaise. C'est pourquoi M. Merino invite le Conseil à suivre les conclusions de la commission.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accepter la création d'une association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME);
2. d'adopter les statuts de ladite association, sous réserve de l'aval du Conseil d'Etat.

N° 21/4.08 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*  
 Objet : Demande d'un crédit de CHF 50'000.00 pour une étude préliminaire relative à la réalisation d'une piscine couverte à Morges.

**M. Pierre Marc BURNAND**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

**M. le Municipal Michel GRIVEL** annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du rapport sont acceptées à une majorité évidente.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de prendre acte du rapport d'ingénieur relatif à l'étude de couverture du bassin olympique de la piscine communale;

2. d'octroyer un crédit de CHF 50'000.00 pour une étude préliminaire relative à la réalisation d'une piscine couverte;
3. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

## 12. Postulat Philippe Beck et consorts "Adresses BVA" - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

La détermination de la Municipalité a été communiquée par écrit, elle a la teneur suivante :

En septembre 2007, nous informions le Conseil communal, suite à une question posée par M. Philippe Beck que, depuis de très nombreuses années, tous les contrôles des habitants du canton sont autorisés à transmettre leurs mutations au Bureau vaudois d'adresses (BVA) ceci sans en informer les citoyens et la grande majorité des Contrôles des habitants le font gratuitement. Le Contrôle des habitants de Morges ne fait pas exception. Nous précisons encore, en septembre 2007, que les rares personnes, moins d'une dizaine en 30 ans, soucieuses de la confidentialité de leur adresse, ont été priées d'écrire directement auprès du BVA.

### **PREAMBULE**

M. Philippe Beck, constatant que la Municipalité n'a répondu que partiellement aux questions contenues dans son vœu de septembre 2007, demande que si le Contrôle des habitants n'informe pas encore les nouveaux habitants du fait que des données les concernant sont transmises au BVA le fasse dorénavant. En effet, par son postulat, il souhaite que:

- la Municipalité informe systématiquement les nouveaux habitants que les données les concernant sont transmises au BVA;
- que seuls les habitants qui l'acceptent explicitement voient leurs coordonnées transmises par le Contrôle des habitants au BVA.
- elle étudie comment les anciens habitants pourraient être mis au courant de la possibilité de retirer leur adresse du BVA.

### **Le BVA**

Par décision du 18 avril 1984 et du 4 décembre 2003, le Conseil d'Etat a autorisé les Contrôles des habitants à transmettre périodiquement, par listage ou support magnétique, au BVA et dès 2003 à la Fondation BVA, à la BVA Holding ainsi qu'à la BVA Logistique SA des données extraites de leurs fichiers informatiques ou manuels.

Ainsi, actuellement, **nous n'avons pas d'obligations légales d'informer le citoyen de la transmission de son adresse au BVA.** La mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la nouvelle Loi sur la protection des données personnelles (LPD) remettra peut-être en cause les décisions prises par le Conseil d'Etat en faveur du BVA.

Relevons, en outre, que BVA Logistique SA utilise différents fournisseurs d'adresses selon les besoins de ses clients :

- Si un client désire faire un mailing avec des adresses vaudoises, BVA Logistique SA proposera les adresses gérées par Fondation BVA (adresses provenant des différentes communes du canton). Ces adresses ne sortent pas de leurs murs, les courriers sont déposés directement à La Poste.

- Si un client désire des adresses hors canton de Vaud ou désire obtenir un fichier d'adresses par e-mail, BVA Logistique SA utilise dans ce cas, des adresses provenant de Schober Information Group à Bachenbulach (ZH).
- Si un client désire des adresses professionnelles (entreprises), BVA Logistique SA utilise dans ce cas des adresses provenant de chez Schober Information Group et d'autres prestataires selon les cas (ex. : adresses des médecins via Publi-Inter à Commugny).

Schober devenant un prestataire important pour BVA Logistique SA, il a été décidé que BVA Logistique SA devienne le représentant exclusif de Schober pour la Suisse romande. Ils ont créé, dans cet esprit, un logo "*Bva powered by Schober*". Nous précisons encore qu'il n'y a aucun échange de participations ou de capitaux entre BVA Logistique SA (ou d'autres sociétés du Groupe BVA) et Schober Information Group. Il ne s'agit que d'un accord marketing.

### **CONCLUSION**

L'affirmation sur laquelle repose le postulat de M. Philippe Beck "*constatant qu'à l'heure où le BVA s'apprête à fusionner avec une grosse entreprise alémanique du même secteur*" ne correspond pas à la réalité.

Néanmoins, vu le contexte législatif à venir, vu les demandes régulières du BVA, la Municipalité estime qu'il convient de réfléchir sur nos relations avec le BVA et qu'il serait peut-être opportun de percevoir un émolument par rapport aux demandes du BVA, comme le permet le règlement d'application de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants et la décision du Conseil d'Etat du 4 décembre 2003.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est pas demandée.

Le postulat Philippe Beck et consorts "Adresses BVA" est pris en considération par 54 voix contre 15.

### **13. Interpellation du Groupe SVI sur les moyens qui pourraient être déployés pour faire face au sentiment d'insécurité qui semble gagner du terrain à Morges – Réponse de la Municipalité.**

La réponse de la Municipalité a été communiquée par écrit, elle figure en annexe au procès-verbal.

**M. Frédéric AMBRESIN** annonce que le Groupe des socialistes, verts et indépendants a pris connaissance de la réponse de la Municipalité à son interpellation et la remercie pour le travail effectué. Le groupe reste toutefois persuadé que des agents à bicyclette sont parfois plus rapides et généralement plus mobiles que les véhicules automobiles et qu'ils apportent une meilleure image d'une police de proximité. Conscient de la difficulté à recruter de nouveaux agents, le groupe pense qu'il est possible d'utiliser des agents faisant déjà partie du contingent pour le déploiement de cette police voulu par le Conseil il y a bientôt un an. C'est pourquoi il souhaite faire voter, conformément à l'article 63 du Règlement du Conseil, la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Morges souhaite voir au plus vite des agents municipaux effectuant certaines de leurs patrouilles à bicyclette plutôt qu'en voiture ou en moto.*

La discussion est ouverte.

En regardant la statistique cantonale sur la criminalité, **M. Rémy DELALANDE** constate qu'il y a une hausse de près de 16% des actes de violence et il s'étonne que l'on ne recoure pas à certaines mesures comme l'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique ainsi que l'exclusion du périmètre urbain aux récidivistes violents.

**Mme Martine COSTA** revient sur la réponse de la Municipalité et plus particulièrement sur le graphique N° 2 Répartition géographique des actes de violence. Il apparaît très clairement qu'un secteur, celui de la Gare, est très touché.

Dans sa réponse du 7 novembre 2007 aux questions posées par Mme Esther Burnand, M. le Municipal Denis Pittet déclare qu'il n'est pas possible de maintenir en permanence un policier dans un endroit donné. Mme Costa est d'accord avec M. Pittet sur ce point mais demande s'il ne serait pas possible, à cet endroit sensible, d'installer des caméras de surveillance. M. le Municipal Denis Pittet dit que la vidéosurveillance n'est pas un but en soi mais qu'elle doit être utilisée uniquement lorsque c'est la meilleure solution économiquement ou pratiquement. Mme Costa pense que, pratiquement, c'est bien la meilleure solution dans le cas de la Gare.

La parole n'est plus demandée.

La résolution proposée par le Groupe SVI est acceptée à une majorité évidente.

#### **14. Motion du Groupe radical "Pour la réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports".**

Au nom du Groupe radical **Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** dépose une motion "Pour la réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports".

La motion sera développée lors de la prochaine séance.

#### **15. Motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité".**

**Mme Esther BURNAND** dépose une motion "Un pas de plus vers la sécurité" demandant l'installation de caméras de surveillance dans les lieux critiques de la ville. Elle la développe dans les termes suivants :

La simple lecture des journaux nous ramène quotidiennement à des actes d'incivilité ou de violence. Lorsqu'on sait que les médias ne s'intéressent qu'aux cas les plus spectaculaires, on imagine l'ampleur de la violence perpétrée en toute discrétion et les coûts qui en découlent : il y a vraiment lieu de s'inquiéter. Un récent sondage, publié par 24heures, montre que 71 % des Vaudois se sentent rassurés par la présence de caméras de surveillance sur l'espace public. La vidéosurveillance répond de manière appropriée au sentiment d'insécurité croissant dans la population. Au surplus, les caméras de surveillance diminuent objectivement les velléités de vandalisme. En bref, la vidéosurveillance a deux vertus : elle rassure les honnêtes gens et elle dissuade les vandales.

Bien des communes ont déjà fait le pas. Pour ne prendre que quelques exemples récents et près de chez nous :

- A Bussigny, des caméras de surveillance fonctionnent à satisfaction depuis la rénovation de l'Hôtel-de-Ville et un règlement d'utilisation a été adopté en novembre dernier par le Conseil communal.
- A Romanel-sur-Lausanne, le Conseil communal vient d'approuver l'installation de caméras et le règlement d'utilisation à une écrasante majorité (un avis contre et une abstention). Quinze emplacements ont été définis et les appareils seront opérationnels dès le mois de juin.
- A Sion, un référendum intitulé «Non à la vidéosurveillance en ville de Sion» n'a pas abouti. Des caméras vont être installées incessamment dans le secteur de la gare.
- A Genève, 120 caméras sont déjà installées dans les endroits sensibles. Elles font tellement partie du paysage que plus personne n'en parle.

Pour revenir à Morges, les graphiques fournis par la Municipalité montrent bien que la gare est le lieu où l'insécurité est la plus grande. Ils confirment ce que j'ai déjà dit en novembre : il est tout de même assez scandaleux que les Morgiens ne puissent plus aller prendre le train à n'importe quelle heure sans se sentir menacés.

Le premier but de cette motion est de redonner à la population un sentiment de sécurité dans des lieux que certains n'osent même plus fréquenter. Il n'est pas normal qu'une petite fraction de la population sème le malaise impunément, crée l'insécurité et empêche le commun des mortels d'user légitimement d'installations mises à sa disposition par les collectivités publiques et payées par nos impôts.

Le deuxième but est de soutenir intelligemment la police par des moyens supplémentaires adéquats. La vidéosurveillance est l'adjoint idéal du policier. Le recours ponctuel à la vidéosurveillance permet de soulager les unités de police dans leurs missions de surveillance, en particulier la nuit et dans les endroits sensibles, et permet de confier aux forces de police les tâches de sécurité prioritaires. Cette aide est d'autant plus importante que les effectifs de la police morgienne, pour les raisons expliquées, sont inférieurs à ce qu'ils devraient être.

Je suis consciente que la vidéosurveillance ne résout pas tous les problèmes. Mais il est indéniable qu'elle contribue à redonner au citoyen un sentiment minimal de sécurité. Je suis également consciente que l'on vient d'engager un éducateur des rues et que l'effectif de la police devrait quand même, à terme, augmenter. Mais il tombe sous le sens que la vidéosurveillance n'est pas une concurrence à ces acteurs : c'est au contraire une aide et un soutien dans leurs efforts, notamment en leur permettant de disposer de davantage de temps pour l'analyse, l'écoute et le dialogue.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité d'étudier rapidement la possibilité d'installer des caméras de surveillance dans les lieux critiques de notre ville.

La Municipalité se déterminera lors d'une séance ultérieure.

**16. Postulat Alexandre Jaquinet "Pour que Louis Soutter soit reconnu par sa ville natale en donnant son nom à une rue ou une place ou par une plaque commémorative".**

**M. Alexandre JAQUINET** dépose un postulat "Pour que Louis Soutter soit reconnu par sa ville natale en donnant son nom à une rue, une place ou par une plaque commémorative".

Louis Soutter est né le 4 juin 1871 au N° 69 de la Grand-Rue. Citoyen morgien au destin particulier : élève au Collège de Morges, étudiant à Lausanne, élève d'un violoniste célèbre à Bruxelles, il est nommé en 1898 directeur de l'école des Beaux-Arts à Colorado-Springs. Une aventure américaine comme celle de son oncle Johann Soutter qui, dit-on, découvrit la Californie. Son chemin semble tracé, comme celui de son cousin Louis Jeanneret plus connu sous le nom de "Le Corbusier".

Mais à son retour à Morges, le Juge de paix place Louis Soutter sous tutelle en novembre 1915 en raison de troubles du comportement. Il est interné à Ballaigues, son violon lui est confisqué. Il vole de l'encre, tantôt à la poste, tantôt à l'usine Maillefer. Jusqu'à sa mort en 1942, il réalisera une œuvre graphique originale n'appartenant à aucune école.

Il a légué beaucoup de dessins, notamment à la Ville de Morges. La plupart ont été détruits. Il a été exposé en Amérique, à Paris, à Miami cette année encore, à Lausanne, Bâle, Marseille et Martigny. Mais jamais à Morges.

C'est pourquoi M. Jaquinet demande que Louis Soutter soit reconnu par sa ville natale en donnant son nom à une rue ou une place ou par une plaque commémorative et cela conjointement avec le Musée Forel qui prépare une présentation de cet artiste morgien en septembre 2008.

**Mme la Municipale Nuria GORRITE** répond que la Municipalité se déterminera ultérieurement sur ce postulat. Elle apporte cependant une légère correction aux propos de M. Jaquinet : Louis Soutter a été exposé à Morges, au Musée Forel alors qu'elle-même en était la conservatrice. Louis Soutter n'était pas seulement un dessinateur et un peintre, mais il était également connu comme illustrateur puisqu'il a retravaillé des livres de certains auteurs suisses qu'il avait sous la main.

Cependant, s'il est probable que la Municipalité accueillera ce postulat avec bienveillance, tout en modérant ses ardeurs puisque la question de la nomenclature des rues est soumise à diverses contraintes légales.

## 17. Interpellation du Groupe des socialistes, verts et indépendants "Gestion des déchets aux Rives de la Morges".

Au nom du Groupe des socialistes, verts et indépendants, **M. Frédéric AMBRESIN** rappelle que, lors de la séance du 6 février dernier, Mme Laura Paccaud exposait le problème des personnes âgées habitant aux Rives de la Morges et qui doivent se déplacer jusqu'à l'Ecopoint de la rue des Vignerons. Elle a demandé pourquoi l'Ecopoint prévu en face des Rives de la Morges n'était toujours pas en place alors que le nouveau camion, qui ne peut plus se rendre dans la cour est déjà en fonction et ce qu'elle entendait faire pour pallier ce problème.

**M. le Municipal Frédéric JOMINI** a répondu que des oppositions avaient retardé la pose de cet Ecopoint, mais n'a pas répondu à la 2<sup>e</sup> question.

Aujourd'hui, 2 mois plus tard, il apparaît que l'Ecopoint n'est toujours pas posé et qu'aucune solution transitoire n'a été mise en place.

Par ailleurs, la communication entre la Direction des infrastructures et énergies et la population a été clairement déficiente dans ce dossier.

Le Groupe des socialistes, verts et indépendants interpelle la Municipalité sur les points suivants :

- Pourquoi, alors qu'elle est au courant depuis le 6 février, la Municipalité n'a-t-elle rien fait pour mettre en place une solution transitoire ?
- Comment ont été dépensés les CHF 20'000.00 prévus sous le chiffre 4.5 du préavis N° 28/6.06 accepté par le Conseil dans sa séance du 4 octobre 2006 ?
- Quelle solution transitoire la Municipalité compte-t-elle mettre en place et dans quel délai ?

Cette interpellation est soutenue par au moins 5 membres, elle est donc directement recevable selon l'article 63 du Règlement du Conseil communal.

**M. le Municipal Frédéric JOMINI** annonce que les Ecopoints sont en phase d'installation et celui de la place Dufour sera installé prochainement. Une information concernant la mise en service des nouveaux Ecopoints est en cours d'élaboration par la Direction des infrastructures et énergies. Cette information sera d'abord présentée à la Municipalité, puis à l'ensemble de la population.

La Municipalité répondra de manière plus détaillée lors de la prochaine séance.

## 18. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens.

**M. le Municipal Michel GRIVEL** rappelle que, lors de la séance du 5 septembre 2007, M. Jean-Marc Pasche relevait différents points concernant l'annuaire des représentations de la Municipalité, des délégations permanentes de la Municipalité et des commissions consultatives nommées par la Municipalité pour la législature 2006 – 2011.

## REMARQUES GENERALES

- M. Pasche relève 43 représentations de la Municipalité au sein de différentes associations et fondation et demande si elles sont toutes utiles et nécessaires. La réponse est que toutes ces représentations découlent d'obligations soit d'associations intercommunales soit d'obligations réglementaires.
- Faisant remarquer que l'on néglige les industries et peut-être le tertiaire, M. Pasche souhaite renommer la *délégation commerce* en *activités économiques*. Or la délégation "commerce" traite des questions d'horaire d'exploitation des commerces morgiens et du respect de la Loi sur le travail. Les acteurs sont les syndicats, la Police du commerce de Lausanne, les représentants des commerces morgiens et la délégation municipale formée de 3 personnes. La création d'une commission consultative "économie" pourrait voir le jour en cas de besoin par décision municipale.
- M. Pasche se demande si la Commission lacustre doit vraiment comprendre 3 délégués municipaux. Ce qui a dicté le choix des municipaux dans cette commission qui s'occupe à la fois des horaires de la CGN (transports), des débarcadères (infrastructures) comme de la Parade navale (fête populaire), ce sont les champs de compétences des directions municipales.
- Concernant la Commission de salubrité, M. Pasche relève que ses membres sont rétribués, ce qui lui paraît normal puisqu'une partie de ces personnes doivent exercer cette activité sur leur temps professionnel. Il demande cependant si le Municipal est également rétribué et s'il n'y a pas inégalité de traitement puisque d'autres commissions sont dans le même cas de figure (p. ex. celle de la prévention des incendies ou celle de l'urbanisme). Réponse : le délégué municipal n'est pas rétribué. Concernant les membres de la Commission d'urbanisme, les membres sont rétribués, à l'exception du délégué municipal.
- M. Pasche relève qu'il faut veiller à une répartition équitable des charges entre les diverses tendances politiques représentées dans la Municipalité (p. ex. il est peu judicieux de compter exclusivement des représentants socialistes dans la Délégation "Habitations à loyers subventionnés"). Réponse : quand cela est possible, la Municipalité procède ainsi (p. ex. Délégation "Personnel communal", Délégation "Informatique", etc.) mais dans les autres cas, de figure, ce sont les compétences des directions concernées qui priment.

## **REMARQUES PAR COMMISSION**

### ***Commission des affaires culturelles***

Question : le cahier des charges est pour le moins succinct. Ne devrait-il pas y avoir une commission similaire s'occupant des sociétés à vocation sportive ?

Réponse : Aujourd'hui, cette commission préavise également les subsides aux sociétés sportives. A terme, ce point sera revu puisque, dans le cadre de l'étude sur la politique des sports à Morges, la Municipalité envisage la création d'une Commission des sports.

### ***Commission consultative du Centre culturel de Beausobre***

Question : la composition de la commission ne correspond pas au règlement, pourquoi ?

Réponse : La composition de cette commission a été remise au goût du jour en oubliant de modifier son règlement. En conséquence, son règlement sera revu et, le moment venu, approuvé par la Municipalité.

### ***Commission consultative des naturalisations***

Question : Est-ce une commission toujours d'actualité, étant donné les modifications légales intervenues récemment ?

Réponse : Il existe un règlement intitulé "Règlement concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Morges" qui a été adopté par la Municipalité le 15 août 2005 et par le Conseil communal le 2 novembre 2005. Le Chef du Département des institutions et des relations extérieures l'a approuvé le 17 novembre 2005.

Le nouveau droit de cité vaudois permet aux municipalités de s'adjoindre les compétences d'une commission des naturalisations, notamment pour l'audition des candidats à la naturalisation. La Municipalité a fait usage de cet article et a maintenu une commission des naturalisations où tous les partis politiques présents au Conseil communal sont représentés comme le permet l'art. 21, al. 1 et 2 du Règlement concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Morges.

#### ***Commission consultative Suisses-Etrangers***

Question : La répartition ne devrait-elle pas être de 50% / 50% ? Pour les Suisses, y a-t-il une bonne représentativité de tous les milieux cités dans le règlement ?

Réponse : A fin décembre 2007, la commission comptait 22 membres : 5 sont uniquement étrangers, 5 sont uniquement Suisses et 12 sont binationaux. Les Suisses sont donc fort bien représentés vu qu'ils sont 17 au sein de la commission.

#### ***Commission de prévention des incendies***

Question : Selon l'article 2, la commission comprend un total de 4 membres. Le Municipal de la Direction de police est-il inclus dans les 4 ? Dans ce cas, qui assume la fonction de Président ? La rédaction de l'article n'est pas très explicite.

Réponse : le Municipal de la Direction de la sécurité publique et protection de la population ne fait pas partie de la commission. La présidence est assurée par le commandant du SISCUM.

Dans le courant 2008, une nouvelle attribution des tâches et fonction sera réalisée et aboutira à une refonte du règlement CPI datant de 1979.

#### ***Commission consultative des ports***

Question : La catégorie "Délégués de l'Administration communale" n'existe pas dans le règlement. L'administration communale est représentée par le Municipal et le chef de service des infrastructures et énergies. Le total de la commission est de 10 personnes. Par conséquent, les gardes-ports et la secrétaire n'en font pas partie et doivent être considérés comme invités et non comme membres.

Réponse : Il n'est en aucun cas indiqué dans la liste des participants le terme de membre mais bien celui de délégué de l'Administration communale. le règlement fait foi et précise clairement qui est qui et qui fait quoi; on pourrait tout au plus, dans les prochaines éditions, préciser après les noms des gardes-ports la mention invité entre parenthèses.

#### ***Commission de salubrité***

Question : Elle n'a que 5 membres alors que le règlement en prévoit 9 plus un suppléant. C'est la seule commission mentionnée dans le fascicule dont les membres sont rétribués, mais peut-être y en a-t-il d'autres ?

Réponse : La Commission de salubrité fonctionne depuis toujours de la façon suivante pour effectuer ses visites : le municipal, le préposé à la police des constructions, un médecin et un architecte. Les médecins et architectes ne sont pas forcément à chaque visite les mêmes personnes. Actuellement, 2 architectes viennent à tour de rôle.

M. Jean-Michel Cachin, ancien Conseiller communal avait déjà constaté, lors de la séance du 6 juin 2006, que les membres de la Commission consultative Suisses-Etrangers (CCSE) touchaient des jetons de présence pour un montant de CHF 3'200.00 en 2005. M. Cachin relevait qu'il existe d'autres commissions extraparlimentaires dont les membres déploient bénévolement une activité appréciable pour l'exécutif et se demandait s'il n'était pas imaginable de traiter les autres commissions sur un pied d'égalité. Le Syndic avait répondu, lors de la même séance, que la CCSE touche des jetons de présence, que cette décision avait été prise par le Conseil communal lors de la création de cette commission en 1981 et que la Municipalité était d'accord de respecter l'égalité entre les commissions et ferait des propositions en ce sens.

C'est ainsi que, lors de l'élaboration du budget 2007, un montant avait été prévu au budget de la Direction AGCS. Mais, lors de la séance dite "des rognures", ce montant avait été supprimé.

Dans les faits, aujourd'hui, les commissions où siègent des experts, ainsi que la CCSE, sont rémunérées. Les jetons de présence versés aux commissions consultatives sont les suivants :

- Commission Suisses-Etrangers (CCSE) : CHF 20.00/séance/membre
- Commission LPNMS : CHF 50.00/séance/membre
- Commission d'urbanisme (RPA) : CHF 50.00/séance/membre
- Commission de salubrité : CHF 50.00/séance/membre

Il est ainsi répondu aux questions de M. Jean-Marc Pasche.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Marc PASCHE** remercie la Municipalité pour ses réponses détaillées et complètes. Il formule les remarques suivantes :

- Au point 1, M. Pasche prend acte qu'une commission consultative "Economie" *pourrait voir le jour en cas de besoin*. Ce besoin lui paraît maintenant avéré.
- Au point 2.2 concernant la Commission consultative du centre culturel de Beausobre, M. Pasche a noté que le règlement serait révisé dans un proche avenir. Il interviendra pour qu'un membre de la Commission des finances en fasse partie, selon le règlement en vigueur.
- Au point 2.5 concernant la Commission de prévention des incendies, M. Pasche remarque avec satisfaction que les tâches et fonctions seront révisées et que, cette année encore, il y aura une refonte du règlement.
- Le point 2.7 concernant les jetons de présence versés aux membres de quelques commissions. M. Pasche estime que le bien-fondé de l'attribution de ces indemnités devrait être réexaminé. Il pense que le travail de la Commission consultative Suisses-Etrangers (CCSE) et de la Commission LPNMS devrait l'être à titre bénévole, les jetons de présence seraient ainsi supprimés. Ce montant avait d'ailleurs été supprimé en 2007 pour la Commission de salubrité.

La parole n'est plus demandée.

## 19. Questions, vœux et divers.

En relation avec son intervention sur les commissions consultatives, **M. Jean-Marc PASCHE** émet les vœux suivants :

1. Que la Municipalité mette sur pieds une délégation permanente "Economie" à l'image de celle qui existe pour le "Commerce". Ces 2 délégations pourraient, cas échéant, être regroupées en une seule entité.
2. Que la Municipalité réexamine la nécessité du versement de jetons de présence attribués dans certaines commissions, partant du principe que, pour la grande majorité des commissaires en cause, ce travail devrait être accompli à titre bénévole.

**M. Claude BRUNNER** se fait le porte-parole de plusieurs personnes pour demander ce qu'il en est des travaux de peinture au sol en relation avec la zone 30 dans le quartier des Reneveyres. Quel est le besoin de ces travaux, qui en a fait la demande et quel en est le coût ?

**M. Christian SCHWAB** fait remarquer qu'il était intervenu sur ce sujet l'année dernière. M. le Municipal Denis Pittet lui avait alors répondu que de tels travaux n'étaient pas nécessaires. Il est heureux que la nécessité de ces travaux soit enfin reconnue et a personnellement constaté que le simple marquage en pointillé fait lever le pied à certains automobilistes.

C'est cependant sur le sujet du Plan directeur localisé Morges Gare-Sud que M. Schwab désire intervenir pour demander que ce document de 68 pages ne soit pas distribué à tous les membres du Conseil, mais seulement à ceux qui en font la demande.

**Mme la Municipale Nuria GORRITE** informe le Conseil que la Municipalité avait prévu d'intervenir sur le sujet du Plan directeur localisé Morges Gare-Sud. Suite à l'intervention de Mme Catherine Hodel au sujet du poids des documents reçus par les membres du Conseil, la Municipalité avait estimé que l'absence de distribution systématique du document du Plan directeur permettait d'économiser une quantité appréciable de papier. En revanche, la Municipalité propose de distribuer ce document à chaque personne qui en fera la demande auprès de son président de groupe ou du Greffe municipal.

**M. le Municipal Denis PITTET** répond à M. Claude Brunner que les travaux de peinture ont été ordonnés conformément aux nouvelles règles de sécurité concernant la zone 30. Ces règles mettent, entre autres, l'accent sur le respect de la priorité de droite.

Revenant sur le Plan directeur localisé Morges Gare-Sud, **M. Roger CHRISTINAT** demande s'il peut recevoir, comme il est membre de la commission, un exemplaire de ce document avant la séance de commission du mardi 8 avril.

**M. Vincent JAQUES** revient sur le sujet des économies de papier pour faire remarquer que, dans cette optique, le Grand Conseil du Valais étudie la possibilité d'une distribution de PC à l'ensemble des députés.

D'autre part, M. Jaques demande à quoi en est la réalisation d'une station de gaz naturel carburant pour laquelle le Conseil communal a voté un crédit de CHF 355'000.00 en décembre 2006.

**M. le Municipal Frédéric JOMINI** répond que le projet est à bout touchant. Il s'agit de finaliser la mise à l'enquête qui sera faite par le réalisateur de la station, en l'occurrence Migrol.

**Mme Martine COSTA** fait remarquer que des palissades ont été posées depuis un certain temps à la rue des Charpentiers. Elle demande pourquoi nous ne voyons pas le début des travaux.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** répond que le Plan Charpentiers-Nord a été déposé au Service cantonal de l'aménagement du territoire (SAT) il y a une semaine. Ce service enverra ses remarques à la Municipalité, ce qui nécessitera peut-être de nouvelles études. Ce n'est qu'après l'approbation du SAT que le plan sera mis à l'enquête. Il faudra compter avec d'éventuelles oppositions. Puis, ce plan sera soumis à l'approbation du Conseil communal et ce n'est qu'ensuite que les bâtiments pourront être mis à l'enquête. Ces palissades ont été posées pour éviter le stationnement sauvage des véhicules sur ce terrain, à tel point que le Parking des Charpentiers s'était plaint d'un manque à gagner certain.

**M. André BERGER** déplore que le passage pour piéton situé entre les N° 8 et 9 de la rue Dr-Yersin ne soit pas signalé. Il y a une école de musique au N° 9 et de nombreuses voitures stationnent devant cet immeuble, gênant la visibilité. Des accidents ont été évités de justesse à cet endroit et M. Berger demande à la Municipalité de prendre des mesures pour améliorer la sécurité à cet endroit. D'autre part, M. Berger fait remarquer qu'aux heures de pointe, il est quasi impossible aux véhicules descendant la rue Yersin de s'engager sur l'avenue des Pâquis ou la rue de Lausanne. Il demande ce que la Municipalité entend faire pour remédier à cette situation.

Bien qu'il soit sensible au problème de la consommation de papier, **M. Alain TROGER** s'étonne cependant que le document du Plan directeur localisé Morges Gare-Sud ne soit pas distribué à tous les membres du Conseil. Si l'on prétexte que ce document est accessible sur le site Internet de la Commune, alors il faut cesser de distribuer tous les documents envoyés à l'heure actuelle aux membres du Conseil, inviter ceux-ci à consulter ces documents sur le site de la Commune et à les imprimer eux-mêmes. Ce n'est cependant pas la piste suivie actuellement. Le but n'est pas d'avoir un cyber-conseil communal, où chacun peut rester à la maison devant son ordinateur et s'exprimer par ce moyen. Il faut savoir garder les pieds sur terre. Pour que le Conseil puisse faire convenablement son travail, il faut que tous les documents soient distribués.

**Mme Esther BURNAND** aimerait savoir où l'on peut trouver le montant annuel global dépensé par la Commune pour la réparation des déprédations, combien d'heures du personnel communal sont nécessaires pour les remises en état et le total coûts de l'engagement de personnel supplémentaire par exemple des agents Securitas. M. le Municipal Denis Pittet avait déjà donné une estimation de CHF 13'900.00.

**M. Helder de PINHO** revient sur les propos de M. Troger pour faire remarquer que personne n'a demandé qu'aucun document ne soit plus envoyé aux membres du Conseil.

D'autre part, M. de Pinho déplore que l'on donne de Morges une image de ville soumise à la violence. Il a été proposé d'utiliser des caméras de surveillance, même pour accompagner les agents à vélo. Mais cette mesure suppose qu'un agent reste au poste de police pour surveiller les écrans, ce qui ne va pas dans le sens d'une police de proximité. Il faut être naïf pour penser que l'installation de caméras de surveillance à la gare va éradiquer la violence de Morges.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** s'étonne qu'un certain nombre de Conseillers communaux considère qu'il ne faut pas distribuer le document du Plan directeur localisé Morges Gare-Sud parce qu'il finira de toute façon à la poubelle alors que c'est vraisemblablement le document auquel nous nous référerons pendant les 15 ou 20 années à venir pour tout ce qui concernera l'aménagement du centre de Morges. Il s'agit certes de 6'800 pages, mais à amortir sur 20 ans. C'est pourquoi M. Busslinger insiste pour que ce document soit distribué à tous les membres du Conseil.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22 h. 45.

Le Président :

Le Secrétaire :

Daniel Buache

Pierre Ethenoz

Annexe 1 : Réponse de la Municipalité à l'interpellation du Groupe SVI sur les moyens qui pourraient être déployés pour faire face au sentiment d'insécurité qui semble gagner du terrain à Morges. (sur le site Internet et aux Archives uniquement)

Annexe 2 : Motion du Groupe radical "Pour la réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports".

Annexe 3 : Postulat Alexandre Jaquinet "Pour que Louis Soutter soit reconnu par sa ville natale en donnant son nom à une rue ou une place ou par une plaque commémorative".

Annexe 4 : Interpellation du Groupe des socialistes, verts et indépendants "Gestion des déchets aux Rives de la Morges".